

Le
SICTOBA

**DONNONS DU SOUFFLE
À NOS PAYSAGES**

Rapport d'activités

2014



SICTOBA

**Quartier La Gare 07460 Beaulieu - Tél. 04 75 39 06 99
contact@sictoba.fr**



SICTOBA

SOMMAIRE

LE SYNDICAT	P 2
L'ÉQUIPE DU SICTOBA	P 4
L'ISDND	P 6
LES DÉCHETTERIES	P 9
PRÉVENTION & COMPOSTAGE	P 12
LA COLLECTE SÉLECTIVE	P 15
BILAN DÉTRITIQUE 2014	P 17
LA COMMUNICATION EN 2014	P 18

LE SYNDICAT

STRUCTURE DU SYNDICAT :

Le SICTOBA, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche, est un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I), sans fiscalité propre. Le SICTOBA a été créé en 1976 pour assurer une gestion commune du traitement des déchets. En janvier 2014, le syndicat s'est étendu avec l'intégration de la commune de Saint Remèze. Le territoire du SICTOBA comptait, pour l'année 2014, une population de 31813* habitants, répartie sur 51 communes de la Basse Ardèche et 1 commune du Gard. Le territoire est caractérisé par une forte dominante rurale et une influence touristique importante.

Le SICTOBA a pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire. A ce titre, il est en charge :

- du traitement des déchets ménagers enfouis sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, à cheval sur les communes de Beaulieu et de Grospierres.
- de la gestion des déchets encombrants par le biais du réseau des 7 déchetteries.
- de la collecte des encombrants
- de la gestion des déchets verts avec l'exploitation d'une plateforme de compostage et d'aires de dépôts.

Le SICTOBA est missionné par les E.P.C.I adhérents pour la collecte sélective :

- du verre
- des emballages ménagers et papiers en mélange

En 2014, le tonnage des déchets ménagers pris en charge par le SICTOBA s'élevait à **23 963.15 tonnes** (ordures ménagères, collecte sélective et déchetteries).

* Population légale 2014 - source INSEE

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ADHÉRENTES AU SICTOBA :

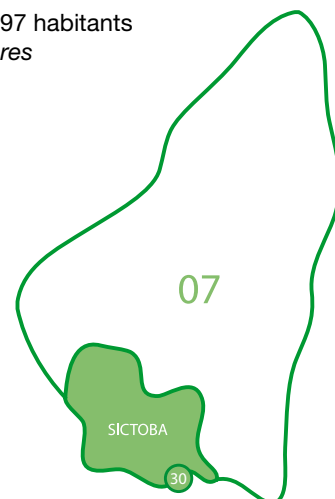
Depuis le 1^{er} janvier 2014, ce sont les communautés de communes qui sont adhérentes au SICTOBA.

CDC des Gorges de l'Ardèche : 12 484 habitants
Balazuc, Chauzon, Grospierres, Labeaume, Labastide de Virac, Lagorce, Orgnac L'Aven, Pradons, Ruoms, Salavas, Sampzon, St Alban Auriolles, St Remèze, Vagnas, Vallon Pont D'Arc et Bessas

CDC du Pays Beaume Drobie : 8 417 habitants
Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, Sablières, St André Lachamp, St Genest de Beauzon, St Mélany, Valgorge et Vernon

CDC du Pays des Vans en Cévennes : 8 815 habitants
Banne, Beaulieu, Berrias et Casteljau, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, Malarce sur La Thines, Malbosc, Montselgues, St André de Cruzeières, St Paul Le Jeune, St Pierre St Jean et Ste Marguerite Lafigère

CDC de Cèze Cévennes : 2 097 habitants
Barjac et St Sauveur de Cruzeières



Le SICTOBA est administré par un comité syndical composé de 31 délégués, représentants des 4 collectivités adhérentes (communautés de communes), avec un délégué par tranche effective de 1000 habitants. Le comité syndical définit la politique du syndicat, vote le budget, programme les investissements et oriente la gestion du service. Il se réunit environ 4 à 6 fois par an. Le comité syndical, conformément à la loi, délègue une partie de ses attributions au bureau syndical, qui compte 12 membres. Toutes les décisions prises par le bureau sont ensuite rapportées au comité syndical.

L'EXÉCUTIF :



Président - en charge de l'ISDND
Christophe DEFFREIX - CDC du Pays Beaume Drobie

1^{er} Vice-président - en charge de la prévention et des déchets verts :
Jean-François BORIE - CDC du Pays des Vans en Cévennes



2^e Vice-président - en charge des déchetteries et de la collecte sélective :
Marc GUIGON - CDC des Gorges de l'Ardèche

3^e Vice-président - en charge du compostage :
Marie-Claire PAQUELET - CDC du Pays Beaume Drobie



ET LES 8 MEMBRES DU BUREAU :

- **Serge ALLAVENA** (Banne) - CDC du Pays des Vans en Cévennes
- **Alexandre FAURE** (Vernon) - CDC du Pays Beaume Drobie
- **Monique JARRIGE** (Les Vans) - CDC du Pays des Vans en Cévennes
- **Magalie MARGOTTON** (St Paul le Jeune) - CDC du Pays des Vans en Cévennes
- **Luc PARMENTIER** (St André Lachamp) - CDC du Pays Beaume Drobie
- **Michel SEVEYRAC** (Valgorge) - CDC du Pays Beaume Drobie
- **Henri ARLAUD** (St Alban Auriolles) - CDC des Gorges de l'Ardèche
- **Michel MARITON** (Lagorce) - CDC des Gorges de l'Ardèche

COMPTES DU SICTOBA :

Le SICTOBA assure sa mission de service public grâce à 3 budgets :

- **Budget général 2014** : il est dédié aux prestations de traitement des déchets ultimes, à la prévention et à la gestion des déchets verts.
 - fonctionnement : **3 586 148€**
 - investissement : **2 178 596€**
- **Budget annexe** collecte sélective : il est dédié à l'ensemble de la gestion de la collecte sélective (verre, emballages ménagers et papiers).
 - Fonctionnement : **1 231 815€**
 - Investissement : **106 908€**
- **Budget annexe déchetteries** : il est dédié à l'ensemble de la gestion du réseau des 7 déchetteries du SICTOBA.
 - Fonctionnement : **1 311 399€**
 - Investissement : **1 274 634€**

Le SICTOBA assure l'équilibre des différents budgets grâce aux participations des collectivités adhérentes et à diverses recettes.

L'EQUIPE DU SICTOBA

au 1^{er} mai 2015

Service administratif

Guylène **BOUYGE** *
chargée de gestion

Anaïs **GIRARD** *
assistante de gestion

Justine **AMIEL**
secrétariat

Direction

Jérôme **GAUTHIER** *
Directeur

Service communication

Marion **PEYROUSE**
chargée de communication

Service technique

GESTION DES INSTALLATIONS

Déborah **FEY** *
technicienne

GESTION DES COLLECTES SÉLECTIVES

Clarisse **ROBERT** *
technicienne

GESTION DE LA PRÉVENTION COMPOSTAGE

Benoît **PUJOL** *
ingénieur

Philippe **MARCY** *
remplaçant de Jean-Claude **CLAVEL**
responsable déchetteries

Gilles **ALLAVENA** *
responsable ISDND

Jérôme **NOUET** *
responsable STEP

Agents de déchetterie :
Sylviane **ALLAVENA** *
Karim **AMIROUCHE** *
Jérémy **MAURIN**
Alain **SCHOLL** *
André **PEIRENBOOM**
jean-Michel **LE FLOCH**
Caroline **CARTIER**

et remplaçants :
Rudy **RIGAL**
Francis **MOULIN**
Cécile **GUIGON**

Agents ISDND :
Jérôme **MENDES** *
Tony **RIMBERT**

Alain **SCHOLL** *
Compostage

Christian **CHANTE**
Déchets verts

NB : les agents marqués de l'astérisque (*) sont titulaires de la fonction publique, par conséquent les agents ne présentant pas cette marque sont contractuels au sein de la structure.

TRAVAUX DE FERMETURE DE L'ALVÉOLE 3 :

L'alvéole 3 a été ouverte en juin 2011, avec une capacité de 38 800 m³ de volume utile. La fin de l'année 2014 a été marquée par la fin de son remplissage et le passage sur l'alvéole 2 dont une partie avait déjà été exploitée précédemment.



DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ONT DONC ÉTÉ RÉALISÉS :

- mise en forme du dôme et des talus,
- recouvrement par une couche de terre de 20 cm,
- mise en place d'une couverture provisoire dans l'attente des travaux de réhabilitation finale des alvéoles 2 et 3 qui interviendront en fin d'année 2016.

En complément à ces travaux, 2 puits monospécifiques destinés à la collecte du biogaz seront réalisés en début d'année 2015. Ceux-ci permettront de capter avec efficacité le biogaz produit sur cette alvéole couverte afin de l'envoyer vers la torchère pour y être détruit.

GESTION DES NUISANCES DE L'ISDND



LES ENVOLS :

L'alvéole en cours d'exploitation est entourée de filets qui permettent de limiter les envols de plastiques. Un recouvrement hebdomadaire à l'aide de matériaux est réalisé afin que la surface exploitée soit moins importante, ce qui permet de limiter les envols. Une équipe a régulièrement pour mission de ramasser les envols sur le site et aux alentours suite à des épisodes de vent.



LES ODEURS :

La mise en place du réseau biogaz en 2013 a permis d'améliorer la gestion des odeurs sur le site. Tout comme pour les envols, le recouvrement progressif du massif de déchets permet de réduire quelque peu les odeurs. Un traitement complémentaire à l'aide de la rampe anti-odeurs et du canon pulvérisateur peut être réalisé en cas de besoin.



LES EFFLUENTS :

Le SICTOBA procède à des analyses régulières de tous les effluents qui sortent du site (eaux traitées et eaux pluviales). Le syndicat dispose du matériel nécessaire au bon déroulement des analyses. De plus, un laboratoire externe effectue des analyses complètes deux fois par an comme l'exige l'arrêté préfectoral.

LE BRUIT :

L'ISDND de Grospierres n'étant pas situé dans une zone d'habitation, les bruits générés par les engins ne sont pas perceptibles par les habitants. Le vidage des déchets sur le site engendre un trafic routier relativement faible, même en saison estivale où la production de déchets est la plus importante.



LES OISEAUX :

Les oiseaux, notamment les rapaces, déplacent les déchets en dehors du site pour les amener jusque dans leurs nids. Conséquence de ce fait atypique : l'apparition des tas de déchets aux pieds des arbres que nos équipes doivent ramasser régulièrement. Le recouvrement par des matériaux et la mise en place de bâches limite les surfaces de déchets ouvertes et donc la prolifération d'animaux.

A LA RENCONTRE DES ACTEURS DU SICTOBA

**3 questions à Jérôme NOUET,
en charge de la station d'épuration de l'ISDND.**

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est un lixiviat ?

Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée « lixiviats ». Ces lixiviats se retrouvent au fond des alvéoles de stockage. Ces jus ainsi chargés ne peuvent être rejetés milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités.

Comment sont traités les lixiviats produits par l'ISDND ?

Les lixiviats produits sont collectés dans des bassins de rétention avant d'être traités sur la station d'épuration présente sur le site de Grospierres. Le traitement des lixiviats se déroule en 4 étapes :

- Les lixiviats sont pompés dans le bassin de stockage par une pompe immergée.
- Ensuite vient la phase biologique, qui consiste en une dégradation de la pollution des lixiviats par des bactéries. Les lixiviats ainsi débarrassés d'une partie de la pollution sont ensuite filtrés par un mécanisme d'ultrafiltration.
- L'ultrafiltration est une technique de filtration poussée qui permet au final de séparer l'eau traitée des boues produites durant le traitement biologique.
- Le traitement final consiste au passage de l'eau traitée au travers des charbons actifs.

Le charbon actif est un matériau très poreux qui va fixer la pollution. C'est une véritable «éponge à pollution». Son action est complémentaire à l'ultrafiltration.

Au final, l'effluent traité peut rejoindre, après contrôle, le milieu naturel.

Le SICTOBA procède régulièrement à des analyses de contrôle pour s'assurer que les rejets sont conformes à la réglementation avant tout rejet dans le milieu naturel.

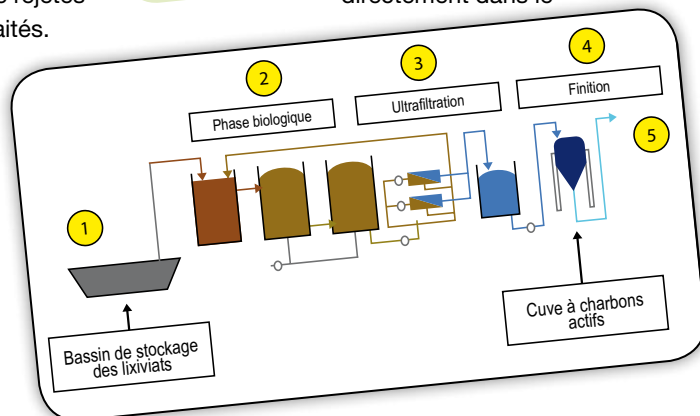
Quelles sont les quantités de lixiviats traitées en une année ?

La quantité de lixiviats à traiter par an dépend beaucoup de la saisonnalité et donc des conditions météorologiques. En effet, lorsqu'il y a de nombreux épisodes pluvieux durant l'année, la quantité de lixiviats à traiter est plus élevée. Le volume de lixiviats dépend également de la surface de déchets ouverte aux intempéries. Plus la surface en cours d'exploitation est importante et plus le volume de lixiviats à traiter est important, car les eaux de pluie vont infiltrer le massif de déchets.

Il faut savoir que les casiers réhabilités produisent encore des années après des lixiviats. La station d'épuration du site de Grospierres fonctionnera donc après la fin de l'exploitation.



directement dans le



LES CHIFFRES DE 2014 :

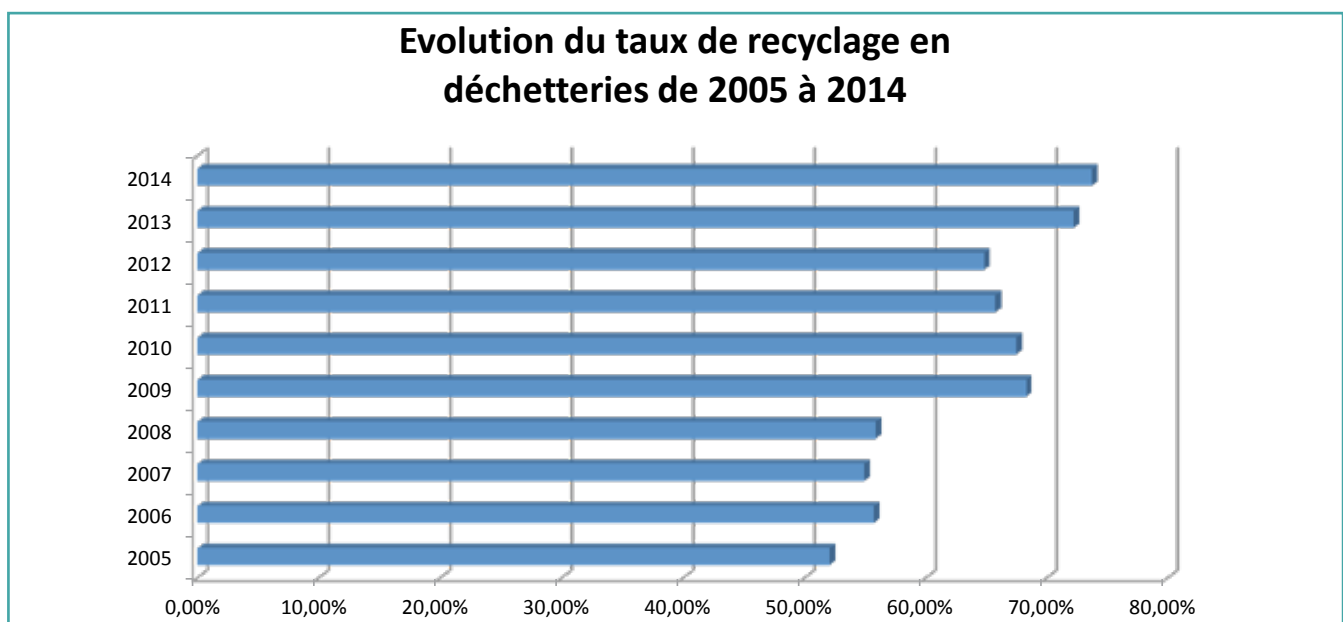
Le SICTOBA compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. En 2014, 8 272.16 tonnes de déchets ont été collectées.

	Bois	Cartons	Déchets verts	DEEE	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Mobilier plastique
BARJAC	182,64		498		285,84	36,76	239,98	
BEAULIEU	155,6	56,34		223,189	257,98	35,44	132,65	
JOYEUSE	170,76	83,34			380,14	116,96		
LES VANS	286,84	122,04		111,961	434,8	102,172	381,75	
RUOMS	214,62	66,76			296,76	77,53	218,29	8,94
ST REMEZE	54,46	17,7	46,9		74,82	38,46	47,1	
VALLON PONT D'ARC	296,44	78,86	1140	83,953	375,2	104,92	399,38	
CAMPINGS		34,97						
CDC DES GORGES		140,5						
Total général	1361,36	600,51	1684,9	419,103	2105,54	512,242	1419,15	8,94

Il a également été collecté dans l'ensemble de nos déchetteries :

- Lampes et néons : 0.83 tonnes
- Cartouches d'encre : 0.28 tonnes
- Huile végétale : 2.58 tonnes
- Huile minérale : 12.98 tonnes
- Capsules Nespresso : 1.36 tonnes
- Pneumatiques : 10.26 tonnes
- Batteries : 15.12 tonnes
- Piles : 4.10 tonnes
- DMS (déchets ménagers spéciaux) : 40.96 tonnes
- Textiles : 62.27 tonnes
- Polystyrène : 6.19 tonnes
- Autres métaux : 3.49 tonnes

Evolution du taux de recyclage en déchetteries depuis 2005 :



Les filières de traitement des déchets collectés en déchetteries :

	Déchetteries concernées	Collecteur	Tri	Traitement	Devenir des déchets
Encombrants	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Plancher Environnement		Enfouissement	ISDND COVED Roussas
	Joyeuse, St Remèze	COVED	ISDND COVED Roussas		
Ferrailles	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	GDE Aubenas	GDE Aubenas	NC	Production d'objets en métal
	Joyeuse, St Remèze	COVED			
Cartons	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Plancher Environnement	Plancher Environnement	NC	Production de cartons ondulés
	Joyeuse, St Remèze	COVED			
	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts	Production de compost
Bois	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Plancher Environnement	Plancher Environnement	NC	Production de panneaux de particules ou valorisation énergétique
	Joyeuse, St Remèze	COVED			
Batteries	Toutes les déchetteries	Recyclex			Traitement spécifique et recyclage
Piles	Toutes les déchetteries	Corepile			Traitement spécifique et recyclage
Capsules Nespresso	Toutes les déchetteries	Collectors			Recyclage matière et compostage
Cartouches d'encre	Toutes les déchetteries	Collectors			
Ampoules à économie d'énergie	Toutes les déchetteries	Recyclum	COVED Clermont Ferrand		Recyclage du verre, des métaux et récupération du mercure
Huiles de vidange	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans, St Remèze	Ets Volle		Cimenterie Lafarge	50% régénération (3l d'huile usagée pour 2l d'huile propre)
	Barjac	Chimirec Socodéli		NC	50 % valorisation énergétique
Huiles de friture	Toutes les déchetteries	Huiletic		NC	Fabrication d'huile de chaîne de tronçonneuse
Déchets ménagers spéciaux	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon, Les Vans	Triadis Services		NC	Elimination ou traitement spécifique
Gravats	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon, Les Vans	Plancher Environnement	ADCER Lavilledieu	Broyage et recyclage	Matériaux utilisés dans les TP
	St Remèze	COVED			
Textiles	Toutes les déchetteries	Philtex		Tri des textiles	Vente et chiffonnerie
DEEE	Les Vans, Vallon, Beaulieu	Ecosystem	gros électroménager hors froid - PURFER		Valorisation matière et traitement spécifique
			gros électroménager froid - TERCOVAL		
			petit électroménager - IMMARK		
Déchets verts	Barjac	interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts	Production de compost
	Vallon		Aire de broyage des déchets verts	Compostage avec les déchets organiques de la distillerie de Vallon	
	St Remèze	COVED			
Mobilier plastiques	Ruoms	Plancher Environnement		Transformation en paillettes	Fabrication de nouveaux objets en plastiques
Pneus	Vallon	EUREC		NC	Fabrication de nouveaux produits : gazon synthétique, bitumes, ...
Polystyrène	Toutes les déchetteries	FAVERON		Broyage et recyclage	Production de polystyrène

A LA RENCONTRE DES ACTEURS DU SICTOBA

3 questions à Alain SCHOLL
gardien de déchetterie



Pourquoi le SICTOBA s'est-il lancé dans un programme de réhabilitation des déchetteries ?

Aujourd'hui les déchetteries sont devenues des équipements de proximité indispensables au territoire et tiennent une place majeure dans la gestion et la valorisation de nos déchets. Cependant, le point faible du réseau des 7 déchetteries du SICTOBA réside dans son vieillissement. Avec le Grenelle de l'environnement et la création de nouvelles filières de REP (responsabilité élargie du producteur) nos déchetteries vont connaître l'arrivée de nouveaux flux de déchets qu'il faudra identifier et stocker dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, il était donc devenu nécessaire de les réhabiliter.

Quels sont les enjeux d'un tel programme de réhabilitation des déchetteries ?

Ces travaux vont nous permettre :

- De répondre à l'augmentation des volumes de déchets déposés en déchetterie.
- De mettre en place de nouvelles filières et une valorisation des déchets toujours plus importante.
- D'optimiser et rénover ces équipements afin de proposer un service plus performant, qui correspond aux besoins des usagers.
- D'améliorer la sécurité des usagers et du personnel, sur les quais de déchargement notamment avec la mise en place des gardes corps qui protégeront les usagers du risque de chute.

Qu'est-ce que cette réhabilitation va changer dans votre travail au quotidien ?

La mise en place d'une signalétique nouvelle va nous aider dans notre travail au quotidien afin de mieux orienter les usagers. Cette signalétique, sur laquelle figurera la liste des déchets acceptés et des déchets refusés ainsi que le devenir des déchets, va permettre aux usagers d'avoir plus d'informations sur ce que leurs déchets deviennent une fois déposés en déchetterie.

Pour ce qui concerne la mise en place de nouvelles filières de recyclage, cela implique que nous soyons régulièrement formés afin de donner les bonnes consignes de tri aux usagers.

Même si ces nouvelles filières représentent un travail supplémentaire pour l'ensemble des gardiens, c'est une grande satisfaction pour nous de proposer aux usagers ces nouveaux tris qui vont dans le sens d'une augmentation du taux de recyclage des déchets.



Travaux
sur la déchetterie
de Beaulieu

Travaux
de la déchetterie
de Ruoms

LE SAVIEZ-VOUS ?



50 kg de déchets verts brûlés représentent 6000 kms parcourus avec un véhicule diesel. La nocivité de ces déchets une fois brûlés n'est plus à prouver c'est pourquoi il faut envisager d'autres solutions de traitement.

Ne brûlez plus vos végétaux, valorisez-les !

Des solutions adaptées à vos besoins et respectueuses de la qualité de l'air existant :



Le compostage : en petites quantités, certains végétaux peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes. Des composteurs sont disponibles en Mairie et au SICTOBA.



Le paillage : un procédé simple qui consiste à recouvrir le sol de végétaux pour réduire la pousse des mauvaises herbes, réduire l'utilisation de produits chimiques et protéger les plantations du gel. On peut pailler avec des feuilles, tontes de gazon, fanes, végétaux et branchages préalablement broyés à la tondeuse ou avec un broyeur. Le mulching consiste à laisser vos tontes de gazon sur place. Elles se décomposent naturellement en nourrissant le sol.



Le broyage au broyeur ou à la tondeuse : Pour recycler branchages, tailles de rosiers, de framboisiers, de thuyas, en paillis. Tous ces végétaux peuvent être facilement broyés à la tondeuse ou avec un broyeur pour les sections supérieures à 1 cm.

A LA RENCONTRE DES ACTEURS DU SICTOBA

**3 questions à Jean-François BORIE
(1^{er} Vice-Président en charge de la prévention
et des déchets verts)**



Que faire de nos déchets verts ? Peut-on encore les brûler ?

Le SICTOBA a pour compétence le traitement des déchets : il exploite notamment une plate-forme de compostage sur la commune de Barjac ainsi qu'une aire de dépôt de déchets verts sur la commune de Vallon-Pont-D'arc. Les collectivités adhérentes au SICTOBA ont pris connaissance de la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre de végétaux. Cette interdiction était déjà précisée dans le Règlement Sanitaire Départemental de l'Ardèche qui date de 2004 (Titre IV, section 1, article 84). En application de l'article R.541-8 du code de l'environnement, les végétaux produits par les particuliers, les professionnels mais également par les collectivités locales (végétaux des parcs et jardins) sont entendus comme déchets ménagers et assimilés donc soumis à l'interdiction énoncée à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental type. La violation du règlement sanitaire départemental pouvant entraîner des peines d'amende.

Suite à la diffusion de cette circulaire, de nombreux Maires et délégués du SICTOBA ont interpellé le syndicat sur cette mesure. Un courrier en date du 15 mars 2012 a été adressé aux services de l'état pour leur faire part de notre intention de lancer une étude sur la problématique des végétaux sur notre territoire. Une dérogation a été publiée par la préfecture de l'Ardèche valable jusqu'au 31 décembre 2014 pour la plupart des communes du SICTOBA. L'objectif de l'étude étant de trouver des solutions adaptées au contexte local et viables du point de vue technique et économique. Dans le but de suivre le déroulement de l'étude, le SICTOBA avait mis en place un Comité de Pilotage afin d'établir différents projets de gestion des déchets verts sur le territoire.

Quel projet de gestion des déchets verts avez-vous retenu ? Et pourquoi ?

Le Comité syndical du 29 mai 2013 a validé le scénario de gestion des déchets verts « Prévention et compostage de proximité ». Ce scénario est basé sur la réduction des végétaux à la source et l'utilisation du broyat comme amendement ou structurant. Cette gestion des végétaux sera mise en lien avec l'opération de Généralisation du compostage par la mise en place de filières locales de valorisation de broyats. Le scénario retenu préconise la création de trois aires de dépôts des déchets verts sur le territoire, en plus de la plateforme de Barjac. Il est également prévu la création de deux placettes de dépôts des végétaux sur les communes de Valgorge et Saint Remèze, en raison de leur éloignement géographique par rapport aux aires de dépôt. Ce projet a pour objectif de répondre à un enjeu de santé publique en limitant la pratique de brûlage des déchets verts et à un enjeu agronomique par le retour de la matière organique dans les sols.

Le SICTOBA va-t-il aider les particuliers et les collectivités dans la gestion de leurs déchets verts ?

Le SICTOBA a mis en place un dispositif d'aide à l'achat de broyeurs d'après les modalités suivantes :

Particulier seul : l'aide est de 30%, avec une participation maximum de 180 €.

Groupement de particuliers : l'aide est de 50% avec une participation maximum de 750 €.

Collectivités : l'aide est de 50% avec un plafond de subvention de 2 000 €. Le montant du broyeur doit être au minimum de 2 000 € etc.

Ce dispositif concerne uniquement les particuliers et les collectivités de la Zone de Montagne (Malbosc, Dompnac, Malarce sur la Thines, Sainte Marguerite Lafigère, Saint Pierre Saint Jean, Beaumont, Rocles, Loubaresse, Montselgues, Saint Andre Lachamp, Sablières, Saint Mélangy, Laboule) et pour certains cas particuliers des communes limitrophes (Gravières, Les Salelles, Faugères, Planzolles, Payzac, Vernon, Ribes et Valgorge). Une seule aide sera accordée par bénéficiaire.

Le SICTOBA souhaite compléter ce scénario en déployant un dispositif d'aide à l'achat de broyeurs mutualisés à l'attention des services techniques municipaux des 52 communes du syndicat. Les partenaires financiers ont été sollicités pour participer à cette opération.

BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION

En 2009, le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif principal de réduction de 7% des ordures ménagères assimilées (ordures ménagères résiduelles et tri sélectif) d'ici à 2015. Afin d'atteindre cet objectif le SICTOBA s'est inscrit dans un programme local de prévention en 2010, sous l'égide de l'ADEME. Cinq ans après le lancement du programme, il est l'heure d'établir le bilan.



Stop Pub : 30 % des boîtes aux lettres du territoire disposent d'un autocollant stop pub, soit une réduction des déchets de 15 kg / hab / an



Réparation : 21 artisans de la réparation, qui permettent à vos objets de faire peau neuve. Au lieu d'acheter un nouvel équipement, pensons à la réparation.

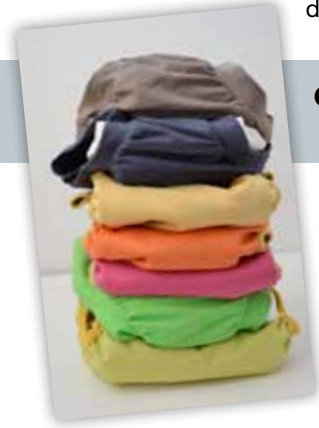
Compostage individuel : 25 % des foyers du SICTOBA sont désormais équipés de composteur individuel, ce qui écarte 225 kg de déchets / hab / an du traitement traditionnel.

Gros Producteurs : 65 gros producteurs (hôtels, restaurants, maisons de retraites, campings, ...) ont souhaité s'engager dans le compostage de leurs restes de cuisine.

Compostage dans les écoles : 20 établissements scolaires, c'est à dire la moitié des écoles du territoire, se sont engagés dans le compostage des restes de repas des élèves.

Compostage de quartier : 15 aires de quartier ont été créées, ce qui touche plus de 200 foyers.

Eco-manifestation : 100 manifestations ont fait le choix de s'engager dans une démarche éco-responsable. Ces manifestations ont mis en place l'utilisation de gobelets réutilisables sur leur évènement ainsi que le tri des déchets avec l'utilisation de collecteurs bi-flux.



Couches Lavables : la crèche de Rosières généralise la pratique des couches lavables au sein de son établissement. L'opération a commencé en octobre 2014.

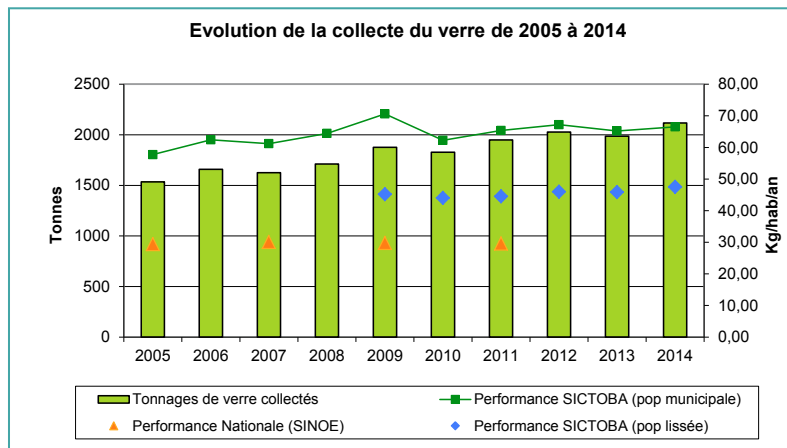
Réemploi : 4 conteneurs de ressourcerie sont à votre disposition sur les déchetteries du SICTOBA : Barjac, Beaulieu, Ruoms et Vallon. Ce dispositif a permis de remettre en circulation 30 tonnes d'objets inutilisés.

Ce programme ambitieux est une réussite pour le SICTOBA qui est parvenu en fin d'année 2014 à atteindre l'objectif de 7 % de réduction des OMA.

RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2014 :

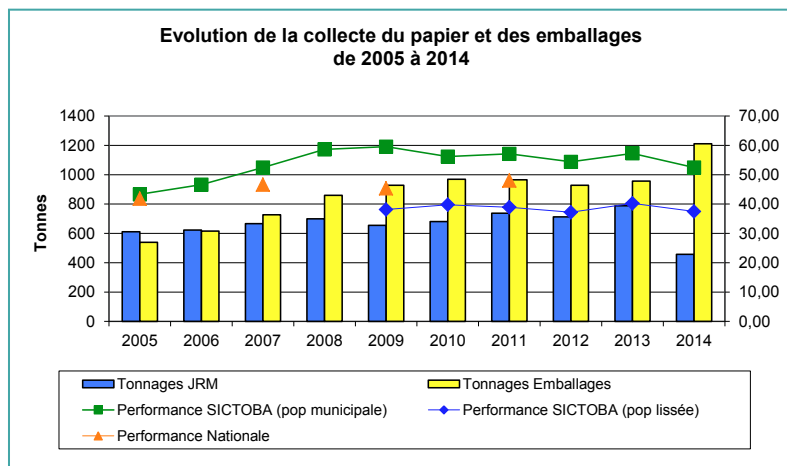
En 2014, 3784.92 tonnes de déchets ont été collectées dans les bacs et conteneurs de tri soit : 2116.48 tonnes de verre et 1668.44 tonnes d’emballages ménagers et papiers recyclables. Bien qu’il y ait eu une hausse de la quantité de déchets recyclables collectée entre 2013 et 2014, on observe que le tonnage de papiers collecté a baissé.

LA COLLECTE DU VERRE



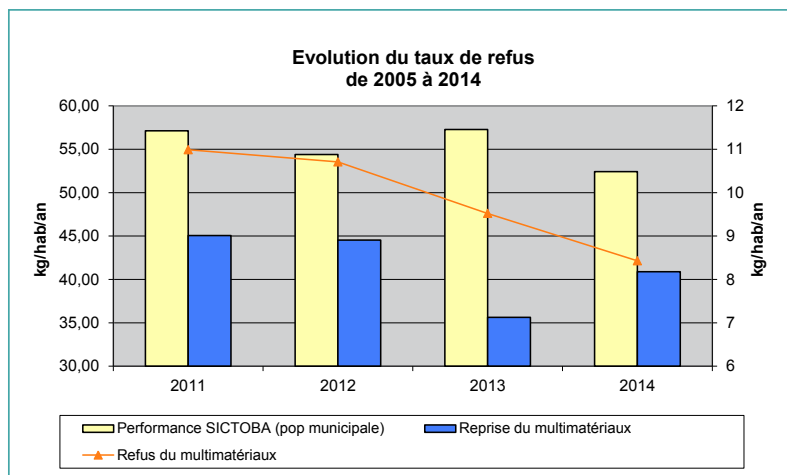
La collecte sélective du verre est performante avec des résultats très nettement supérieurs à la moyenne nationale. Aujourd’hui plus de 82 % du verre est recyclé. Toutefois il reste encore 460 tonnes de verre à récupérer dans les ordures ménagères.

LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS



La collecte sélective des multimatériaux (emballages ménagers et papiers) peut encore progresser de manière significative. Seulement 51 % des déchets recyclables hors verre sont triés. Un réel effort doit être fait sur le papier. En 2014, on note une très forte baisse de la collecte du papier et à l’inverse une très forte augmentation de la quantité d’emballages.

LE TAUX DE REFUS



Depuis 4 ans le taux de refus ne fait que baisser et tend à se rapprocher de la moyenne nationale. L’objectif fixé par Eco-Emballages est de 15% de refus nous sommes aujourd’hui à 17,1%.

A LA RENCONTRE DES ACTEURS DU SICTOBA

**3 questions à Marc GUIGON
(3^e vice-président en charge des collectes sélectives
et des déchetteries)**



Plus de 10 ans après la mise en place de la collecte sélective, où en est-on ?

La collecte sélective est une belle réussite sur notre territoire.

Le syndicat a réussi à sensibiliser aussi bien les résidents permanents que les touristes sur la nécessité de trier leurs déchets.

Un succès qui se confirme puisqu'aujourd'hui il est possible d'affirmer que les touristes trient aussi bien que les habitants permanents du territoire.

Cependant, nous observons depuis 4 ans que les tonnages de déchets recyclables collectés (emballages ménagers, papiers et verre) stagnent. Des actions sont envisagées pour relancer la collecte sélective sur le territoire du SICTOBA.

Quelles sont les enjeux de la collecte sélective sur le territoire du SICTOBA ?

La campagne MODECOM 2013 a révélé qu'il y avait encore 20 % de déchets recyclables dans les ordures ménagères résiduelles. Les enjeux portent essentiellement sur 3 matériaux : le verre, les papiers et les cartons. Le verre est aujourd'hui trié à 82 %, cependant il en reste encore 554 tonnes dans les ordures ménagères, soit l'équivalent de 1 231 111 bouteilles de 75 cl. Il faut que tous les habitants du territoire se mobilisent pour trier encore plus de verre et atteindre un taux de recyclage de 90 %. Quant aux papiers, depuis la mise en place de la collecte en mélange dans les bacs jaunes on remarque une très nette baisse de la collecte de ce matériau. Les consignes de tri ont vraisemblablement été mal comprises par les habitants du territoire. C'est pourquoi une nouvelle campagne de communication est prévue afin d'améliorer considérablement ce tri.

Pour ce qui concerne les cartons bruns dont plus de 700 tonnes sont encore dans les ordures ménagères, ils posent à l'heure actuelle de grosses difficultés du fait de leur encombrement lorsqu'ils sont déposés dans les bacs. Ils doivent donc être portés en déchetterie mais, du fait de l'augmentation permanente des quantités produites, ils pourraient faire l'objet de collectes spécifiques.

Quel avenir pour le tri sélectif ?

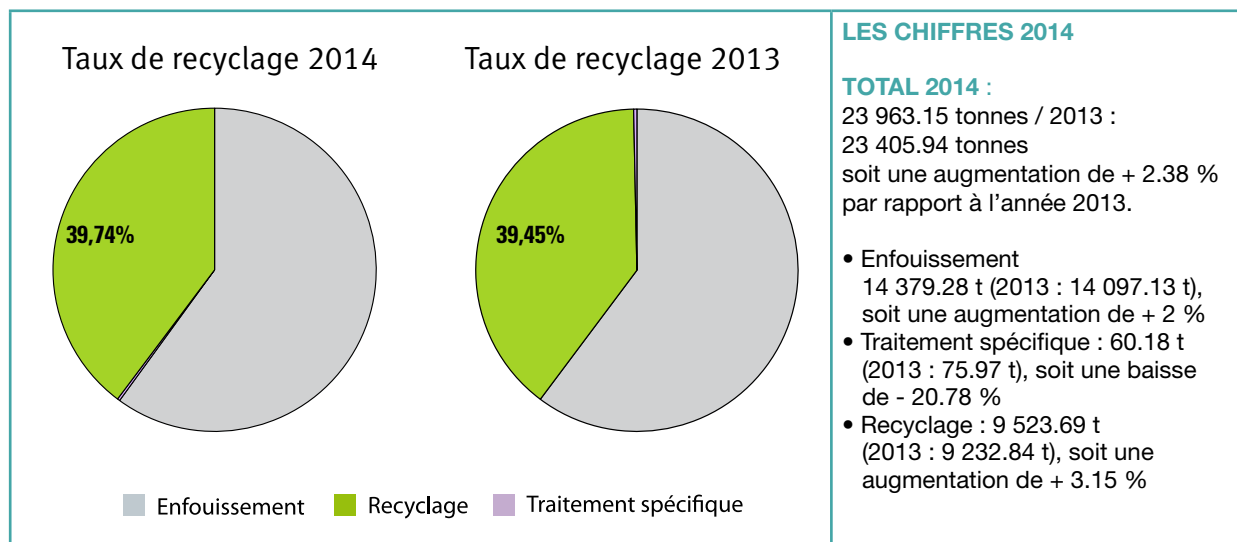
Aujourd'hui seulement 23% des emballages plastiques mis sur le marché sont recyclés. Afin d'augmenter le taux de recyclage des emballages plastiques Eco-Emballages conduit, depuis 2 ans, une expérimentation d'extension des consignes de tri des plastiques (pots, barquettes et films) sur des territoires pilotes. 84 % des habitants concernés par l'expérimentation jugent les nouvelles consignes « beaucoup plus simples » et 88 % estiment qu'elles les « incitent à trier ». Cependant le déploiement se fera de manière progressive car cela nécessite un véritable projet de transformation et d'innovation industrielle sur l'ensemble du dispositif : de la conception de l'emballage à son recyclage.

Améliorons la collecte sélective ensemble !

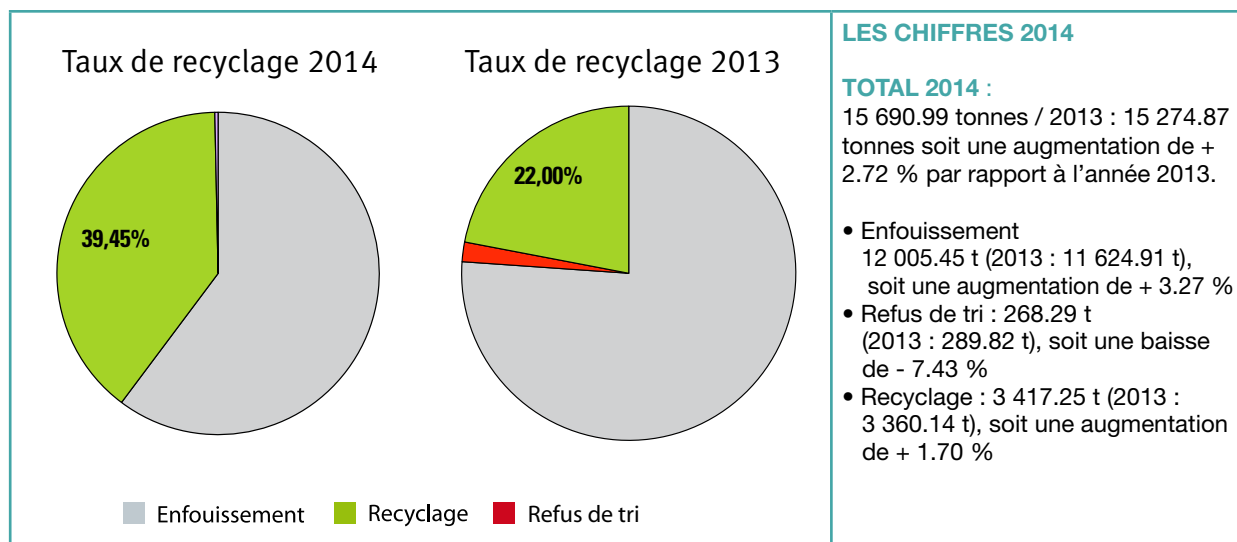
Les agents municipaux sont invités à informer le SICTOBA du niveau de remplissage des colonnes à verre et des colonnes semi enterrées, afin d'éviter d'éventuels désagréments.

BILAN DETRITIQUE 2014

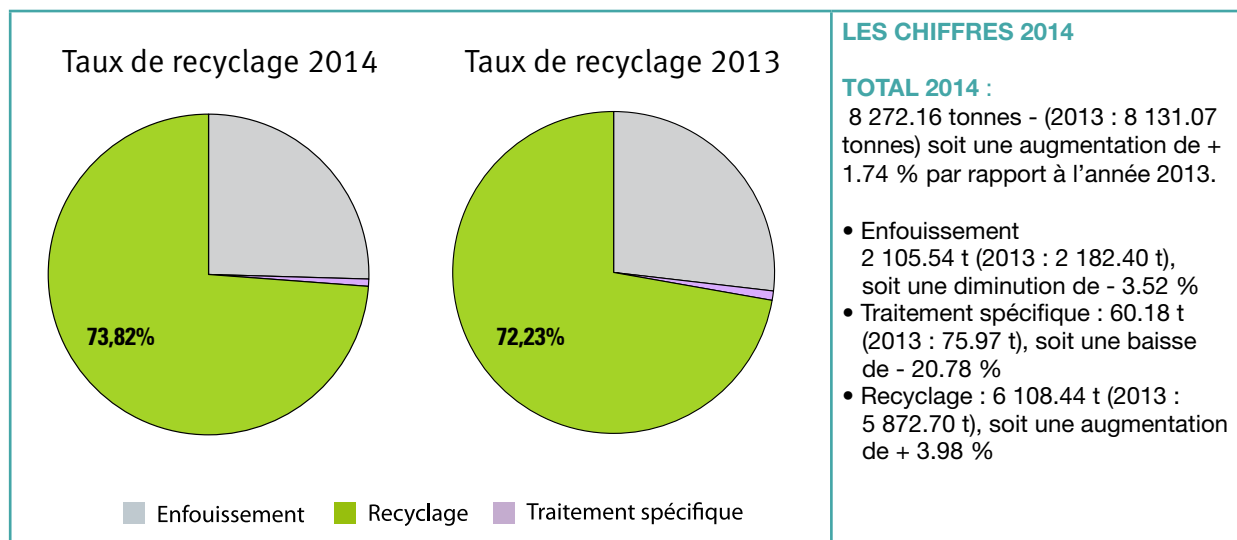
DECHETS MENAGERS (ordures ménagères assimilés + déchetteries)



ORDURES MENAGERES (ordures ménagères résiduelles et recyclables)



DECHETTERIES



Semaine du développement durable 2014 : apprendre à consommer autrement



Le SICTOBA et le supermarché SUPER U de Ruoms se sont mobilisés ensemble pour la semaine du développement durable (avril 2014). Le thème de cette 12e édition de la semaine du développement durable était « Consommer autrement ».

Dans le cadre de cette thématique d'éco-consommation, le SICTOBA a voulu s'engager avec un supermarché afin de toucher le public directement sur son lieu de consommation en proposant aux clients des supermarchés des animations sur l'éco-consommation.

L'objectif était de montrer aux clients l'intérêt de mieux consommer, c'est à dire acheter moins d'emballages pour plus de produit. C'est avec l'animation phare « chariot malin face au chariot gaspi » que les clients pouvaient véritablement se rendre compte que l'achat malin (produit peu emballé, en grand conditionnement, ...) permettait de dépenser moins et de produire moins de déchets. En parallèle de l'animation « Chariot Malin », 500 produits étaient identifiés comme « Achat Malin » et marqués d'un stop produit dans les rayons, afin d'aiguiller les clients.

Alors n'emballez plus comme avant, achetez malin !

Le Village de la Réduction des Déchets a pris ses quartiers à Joyeuse pour la 2^e édition.

Malgré une météo incertaine et même quelques gouttes de pluie, le public était venu en nombre pour rencontrer les acteurs de la réduction des déchets de l'Ardèche Méridionale.

Au programme de cette matinée, les artisans et acteurs de la réduction des déchets ont exposé leur savoir-faire en matière de réduction des déchets au travers de nombreux stands, tout cela rythmé aux sons de la troupe de la Ti'Fanfare. Étaient présents sur le village : l'association L'Îlot Z'Enfants, l'association Aux goûts du jour, les Recycl'arts, les Repar'acteurs, L'Atelière, Huilétic, Changement de Cap et Polenergie.

L'objectif de cette manifestation était d'inciter le public à agir en faveur de la réduction des déchets, en montrant qu'il existe de nombreux moyens d'action et des acteurs parties prenantes dans la prévention. Ce village a pour but de faire comprendre au public que toutes les situations du quotidien sont bonnes pour adopter un geste en faveur de la réduction des déchets. Réduire efficacement son volume de déchets c'est possible, et c'est ce que le SICTOBA et les acteurs de l'Ardèche Méridionale ont prouvé !



Opération Kit Camping : faire du camping un haut lieu du tri sélectif

Dès le lancement de la collecte sélective, en 2002, le SICTOBA a souhaité impliquer les acteurs du tourisme de son territoire, qui compte 150 campings soit plus de 12 000 emplacements. Le tourisme produit environ 50% des déchets du territoire, il était donc primordial pour le SICTOBA de les engager dans la démarche de tri sélectif.

Un nouveau souffle pour le tri sélectif

Après plus de 10 ans d'engagement dans le tri sélectif, il était temps pour le SICTOBA de développer une communication spécifique aux campings pour le tri et le recyclage. C'est chose faite avec le lancement au printemps 2014 de l'opération Kit Camping. Dans les faits, le «kit camping» propose aux campeurs de ne pas oublier de faire le tri lors de leurs vacances. L'objectif est de sensibiliser le campeur à devenir un véritable « Campeur trieur ». Le caractère rural et préservé de notre territoire a permis à certains campings de développer une vraie démarche éco-responsable avec un tri sélectif bien organisé dans leur structure.

Mémo du tri
Adoptez le bon geste de tri en vacances !

En camping aussi je trie !
Merci pour votre geste - Merci pour votre geste

Toutes les infos sur www.sictoba.fr

adelphe SICTOBA



Mise en place du kit au camping Laborie

le traitement
des ordures
ménagères

la collecte
sélective

le compostage
et la gestion des
déchets verts

Le **SICTOBA**
se tient à votre disposition
pour répondre
à vos questions
concernant :

la communication

la gestion
administrative

les déchetteries

la collecte
des encombrants



Pour toutes informations concernant la collecte des ordures ménagères, merci de prendre contact auprès du délégué des ordures ménagères de votre communauté de communes.

Quartier la Gare - 07460 Beaulieu

Tél. 04 75 39 06 99

Fax. 04 75 89 91 69

Mail. contact@sictoba.fr / secretariat@sictoba.fr

www.sictoba.fr